

Déclaration du SNUipp-FSU au CTSD du 12 septembre 2019

Dès cette rentrée la loi a fixé à trois ans l'âge de l'instruction obligatoire. Une mesure qui n'aura que peu d'incidences sur le taux de scolarisation des élèves mais qui s'avère par contre un véritable cadeau de financement pour les écoles privées sous contrat.

Une possibilité d'aménagement du temps d'accueil a été consentie pour les petites sections mais uniquement les après-midis. Où est la souplesse nécessaire à la prise en compte des besoins de ces très jeunes élèves ?

Pour la première année une circulaire école inclusive est parue au BO du 6 juin dernier. Elle introduit un service départemental de l'école inclusive avec mission de ressources pour les AESH et les familles ainsi que la création d'un livret du parcours inclusif pour l'élève. Ces mesures ont été annoncées sans jamais parler des moyens mis en œuvre pour les réaliser, ni du temps nécessaire d'appropriation pour les équipes. Quand serons nous informé-es plus précisément ?

A tout cela, il faut ajouter la circulaire nationale qui annonce le déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnements localisés (PIAL), que nous voyons pour l'instant comme un moyen de rationaliser les moyens et non un dispositif au service des élèves.

Nous sommes présent-es aujourd'hui pour examiner les ajustements de rentrée. Vu le nombre de situations tendues que nous avons à remonter (2 écoles : RPI Le Bourg St Léonard/Exmes et Point du Jour), nous ne doutons pas qu'elles seront prises en compte et que les écoles concernées pourront bénéficier du poste supplémentaire nécessaire.

Concernant les questions de niveaux départementaux ou académiques : nous sommes renvoyé-es régulièrement d'un niveau à l'autre.

Voilà quelques exemples :

- plan de formation : nous avons été renvoyé-es vers des décisions académiques. Or à aucun moment, les représentant-es des personnels n'ont été consulté-es en amont sur le contenu que ce soit académique ou départemental

- mouvement : une circulaire académique est sortie sans qu'aucun CT n'en ait eu connaissance avant
- Critères de départage pour le passage à la hors classe : nous avons bien eu un groupe de travail départemental, mais la décision finale était académique d'après vous alors que le DRH m'a confirmé le contraire en juillet.

La prise de décision à l'échelle académique voire inter académique (Rouen) a pour conséquence d'écarter le dialogue avec les représentant-es qui correspondent pourtant au niveau de décision pour les personnels du 1^{er} degré. Cela ne peut être un mode de fonctionnement, les représentant-es des personnels doivent être consulté-es, quel que soit le niveau de prise de décision de la direction académique et/ou départementale.

Nous avons d'ores et déjà demandé une audience à la rectrice sur ce sujet afin de ne pas connaître les mêmes dysfonctionnements que l'année dernière.

Si cela perdurait, nous pourrions être tenté-es de croire que les directions départementales et/ou académiques ne prennent même plus la peine de « faire semblant » de consulter les organisations syndicales.

Dans tous les cas, le SNUipp continuera de vous interpeller autant de fois que nécessaire pour porter la voix des collègues, défendre les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignant-es au service de la réussite de toutes et tous.